

## PACK ECO-EVENEMENT 73 – PACK ECO-BALISAGE 73

### Charte d'Engagement

#### I- Objet de la charte

Cette charte est destinée à régir, de la manière la plus complète possible, la relation de prêt conclue entre le Comité Départemental Olympique et Sportif de Savoie (structure gestionnaire des packs éco-événement et éco-balisage) et l'organisateur .....

de la manifestation sportive.....

Elle précise de façon non exhaustive les droits et les obligations principaux des deux cocontractants.

#### II- Obligation du gestionnaire

D'une manière générale, la structure gestionnaire s'engage à mettre à disposition des associations demandeuses les packs éco-événement et éco-balisage, dans les meilleurs délais et en bon état.

Cet outil est composé de :

- Gobelets réutilisables
- Assiettes réutilisables
- Pack de sensibilisation (affiches thématiques, affiches « tris des déchets », supports pliables de tri, chasubles ...)
- Listing et contact des collectivités en charge de la gestion des déchets, sur chaque territoire
- Balises terrestres
- Balises aériennes.

#### III- Obligation du bénéficiaire

D'une manière générale, le bénéficiaire s'engage à respecter le matériel mis à sa disposition gracieusement.

En contrepartie du pack éco-événement, le bénéficiaire devra laisser un chèque de caution (à l'ordre du CDOS Savoie).

En contrepartie du pack éco-balisage, le bénéficiaire devra régler un coût forfaitaire (à l'ordre du CDOS Savoie).

Les montants seront calculés de la façon suivante :

#### CAUTION PACK ECO-EVENEMENT et PACK ECO-BALISAGE

- Gobelet : 0,50 € par gobelet emprunté
- Assiette : 0,50 € par assiette empruntée
- Pack de sensibilisation :
  - . Exposition « Affiches thématiques » : 85 € l'unité
  - . Exposition « Eco Rider Attitude » : 85 € l'unité
  - . Exposition « Mountain Riders » : 50 € l'unité
  - . Supports pliables de tri : 30 € l'unité
  - . Chasubles « équipe verte » : 10 € l'unité
- Balises terrestres et aériennes : 100 € (forfait)

#### COUT FORFAITAIRE DE PRET PACK ECO-BALISAGE

Jusqu'à 300 balises prêtées : 10 €	De 301 à 600 : 15 €
De 601 à 900 : 20 €	De 901 à 1 200 : 25 €



Lors du retour des gobelets et assiettes, un montant de **1 euro par gobelet manquant ou par assiette manquante** sera demandé à l'organisateur de la manifestation sportive.

**Au cas où les assiettes et gobelets n'auraient pas été essuyés ou rincés, le CDOSS se réserve le droit de facturer le lavage supplémentaire.**

**Le pack devra être restitué, au plus tard le lundi après la manifestation (si elle a lieu le week-end) et 48 heures après la manifestation (si elle a lieu en semaine). Une pénalité de 50 € par jour de retard pourra être facturée par le CDOSS à l'organisateur.**

Lors du retour des balises, un montant de **0,80 euro par balise terrestre manquante ou défectueuse** et un montant de **0,60 euro par balise aérienne manquante ou défectueuse** seront demandés à l'organisateur de la manifestation sportive.

**Le pack devra être restitué, au plus tard le lundi après la manifestation (si elle a lieu le week-end) et 48 heures après la manifestation (si elle a lieu en semaine). Une pénalité de 50 € par jour de retard pourra être facturée par le CDOSS à l'organisateur.**

#### **IV- Durée de la Charte d'engagement**

La présente charte est valable à partir du jour de retrait des packs éco-événement et éco-balisage, jusqu'au jour de son retour.

FAIT A .....  
L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE

LE.....  
L'ORGANISATEUR BENEFICIAIRE